

## Sur la disparition de la rage en France

par P. REMLINGER

---

Nous nous étonnions depuis quelques années du peu d'intérêt que suscitait en France la question de la rage, du silence des Sociétés médicales, du silence aussi des journaux et revues où nous ne rencontrons plus les statistiques du traitement antirabique que nous étions habitués à y trouver. La raison nous en a été donnée avec sa haute compétence par M. le professeur LECLAINCHE si bien placé pour la fournir : « Depuis plusieurs années, nous a-t-il dit, la rage a complètement disparu chez nous. Cependant, il y a toujours des mordus ». Le relevé des statistiques de l'Institut Pasteur de Paris, durant la dernière décennie, montre en effet une diminution très considérable du nombre des personnes traitées. Il montre, en outre, que celles-ci appartiennent presque exclusivement aux contaminés de la catégorie C (animaux simplement suspects). Il en est de même dans toute la France : « Nous n'observons plus de rage, mais il y a toujours des mordus pour lesquels il est indispensable de maintenir un service de vaccination. » (Prof. GERNEZ-RIEUX, directeur de l'Institut Pasteur de Lille) (1). « Il est bien exact qu'il ne paraît plus y avoir en France que des mordus (rarement), des éraflés ou griffés (plus généralement) et que la rage a presque totalement disparu » (Prof. CARRÈRE, Directeur scientifique de l'Institut Bouisson-Bertrand à Montpellier) (1). « Il est exact que, depuis des années, nous n'avons plus vu dans la région de cas authentiques de rage. Mais nous sommes à proximité de l'Espagne où la maladie sévit encore et son retour en France est toujours à prévoir. De plus, bien qu'il n'y ait plus d'enragés, il y a toujours des mordus et par conséquent des gens à traiter. » (Prof. AUBERTIN, de l'Institut Pasteur de Bordeaux) (1). « Pratiquement, mis à part quelques cas positifs en provenance de pays d'outre-mer, la rage a disparu de la région marseillaise. Les inoculations que j'ai pu faire dans les cas douteux se sont toutes, pendant la dernière décennie, révélées négatives. » (Dr J. SIVAN, chef du service antirabique au Laboratoire municipal de Marseille) (1). Même dans les Pyrénées-Orientales où, de 1937 à 1943, une épizootie

---

(1) Prof. GERNEZ-RIEUX, Prof. CARRÈRE, Prof. AUBERTIN, Dr SIVAN, Comm. personnelles.

grave a sévi à la suite d'une émigration massive de troupeaux lors de la Révolution espagnole (2); même dans la Côte-d'Or où une épizootie avait eu le renard pour point de départ; même en Corse où, en 1946, une autre épizootie était apparue, importée par des chiens enragés et disséminée elle aussi par des renards, la rage a complètement disparu (3). Le fait que, grâce à la vaccination obligatoire des chiens et à l'application rigoureuse des mesures sanitaires, la Hongrie était arrivée à éliminer la rage de son territoire, a été — à juste titre du reste — porté à son honneur. La suppression a été si parfaite que le 1<sup>er</sup> février 1942, l'« Hôpital Pasteur » de Budapest, où était préparé et inoculé le vaccin humain, était supprimé et absorbé par l'« Institut d'Hygiène » où était élaboré un vaccin uniquement animal. En 1942, 1943, 1944, ni chez le chien, ni chez le chat, ni chez les animaux domestiques, il n'a été observé en Hongrie un seul cas de rage. Depuis lors, par suite de l'état politique du pays, la vaccination et les mesures prophylactiques ont fléchi, ce qui a amené une nouvelle manifestation de la maladie, mais on a observé une relation des plus étroites entre le nombre des cas et l'application de la vaccination, ainsi que des mesures sanitaires (4). Il n'y a pas eu en France de vaccination obligatoire des chiens. La vaccination facultative n'a elle-même été que très peu pratiquée. On peut dire qu'une certaine atténuation du virus mise à part, c'est uniquement à une application rigoureuse des mesures sanitaires qu'est due la disparition de la maladie. C'est grâce à la poursuite de ces mesures que le fléau étant conjuré, il sera facile d'éviter son retour. Ces mesures ne sont-elles pas dues aux initiatives des vétérinaires qui, en outre, sont en majeure partie chargés de leur exécution? Dès lors, si la disparition de la rage est, comme en Hongrie, un honneur pour notre pays, le vétérinaire est en droit d'en revendiquer une large part, une part d'autant plus grande que, de cette revendication, ce n'est nullement un vétérinaire qui est l'auteur...! Ainsi que l'a énoncé M. le professeur LECLAINCHE et que l'ont confirmé tous nos correspondants, s'il n'y a plus de rage, il y a encore des mordus. Le fait comporte évidemment de nombreuses conséquences... Une grande circonspection s'impose aux vétérinaires qui, parfois uniquement « pour dégager leur responsabilité »

---

(2) ROQUEFORT. L'épizootie de rage des Pyrénées-Orientales. Thèse de Toulouse, 1948.

(3) MERLE. C.R. de la 18<sup>e</sup> session du Comité de l'Of. Inter. des épizooties, mai 1950. in *Bull.*, T. XXXIV, pp. 388, 389.

(4) MANNINGER. La prophylaxie de la rage, id., pp. 97, III, et Comm. personnelles.

déclarent suspect un animal qui a mordu, griffé, est supposé avoir contaminé un sujet d'une façon quelconque... La « lyssophobie » est devenue un non-sens. Une sévérité accrue est de mieu à l'égard des « resquilleurs ». La substitution aux moelles deséchées des vaccins phéniqués, la préparation de ceux-ci dans un centre unique qui l'exporterait, bien d'autres questions encore se posent devant la disparition de la rage. Elles seront examinées ultérieurement.

---